

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
12/09/2023

Date de l'affichage :
12/09/2023

En exercice : 12
Présent(s) : 9
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 2

Objet :

**Création d'un poste
dans le cadre du
dispositif du parcours
emploi compétences
- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le dix-huit du mois de septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absents : Mesdames Servane CARON, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibault HULLAERT

Pouvoirs : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND et Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 12. mois renouvelable 1 fois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :



- Poste/service : Adjoint technique territorial contractuel au service technique
- Durée des contrats : ...12 mois renouvelable fois
- Durée hebdomadaire de travail : 26h/35h
- Rémunération : SMIC + 2.5%

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste/service : Adjoint technique territorial contractuel au service technique
- Durée des contrats : ...12 mois renouvelable fois
- Durée hebdomadaire de travail : 26h/35h
- Rémunération : SMIC + 2.5%

Et **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 18/09/2023

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DECOCK

